

Compte rendu de la séance du 17 octobre 2019

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 17 octobre 2019

Date de la convocation: 11/10/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Laurent CLAVEL, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés: Anne BAZALGUES par Nadine BAPTISTE, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT par Sandrine RIVIERE

Excusés: Claude LAGARDE, Edith LANDOIS

Absents:

Secrétaire de séance: Nadine PENCHENAT-LAUBIE

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2019
- Présentation de l'ordre du jour

Délibérations :

- 1- Approbation du rapport définitif 2019 de la CLECT
- 2- Participation de la commune aux frais de scolarité des enfants
- 3- Autorisation de tournée de l'Epicierie des Marronniers sur la commune

Autres points à l'ordre du jour :

- 1- Conseil communautaire du 28 octobre 2019
- 2- PLUi-H, réunions en cours
- 3- Projet horizon 2025 Cauvaldor
- 4- Fiscalité (taxe d'aménagement)
- 5- Epandage digestat méthanisation
- 6- Enquête logement
- 7- Appel à projets 2020 DETR
- 8- Noël des anciens
- 9- Noël des enfants

Questions et informations diverses

Délibérations du conseil:

Approbation du rapport définitif 2019 de la CLECT (DE 2019 029)

Vu, l'arrêté préfectoral n° DRCP/2016/074 du 18 Octobre 2016 portant création de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne – Cère et Dordogne – Sousceyrac en Quercy (n° SIREN 200 066 371) par fusion des Communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et de la Communauté de communes Cère et Dordogne avec rattachement de la Commune de Sousceyrac en Quercy, abrogé et remplacé par l'arrêté SPG/2017/14 en date du 09 novembre 2017,

Vu, l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,

Considérant les travaux des commissions de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,

Considérant la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui s'est tenue le 05 Septembre 2019, qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes et de la réunion du Conseil Communautaire du 16 septembre 2019,

M. le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019 annexé aux présentes.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a été rendu le 05 septembre 2019,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Participation de la commune aux frais de scolarité des enfants (DE 2019 030)

M. le Maire souhaite formaliser la contribution de la commune aux frais de scolarité supportés par les familles des enfants en âge de scolarité obligatoire.

Il rappelle que pour les repas des enfants scolarisés en écoles maternelles et primaires, des conventions sont passées avec les écoles publiques, et avec les familles pour les enfants scolarisés dans le privé.

Pour les élèves inscrits dans le secondaire, M. le Maire propose de fixer une participation de la Commune aux voyages scolaires, à hauteur de 50% du montant demandé par les établissements secondaires aux familles, dans la limite de 100 € par an et par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire et le charge de sa mise en oeuvre.

Autorisation de tournée de l'Épicerie des Marronniers sur la commune (DE 2019 031)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme ENEE ont ouvert une épicerie, l'Épicerie des Marronniers, à Saint Sozy, le 1er juillet 2019.

Les propriétaires sont en train d'organiser des tournées autour de leur village pour la vente d'épicerie, pain, presse... et ils demandent l'autorisation de proposer ce service ambulante une fois par semaine sur la commune.

M. le Maire fait lecture du courrier reçu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter la sollicitation de l'Épicerie des Marronniers. Il précise cependant qu'il serait souhaitable d'éviter les mardis et samedis car d'autres commerces sont présents ces jours-là.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'en informer les propriétaires.

Autres points à l'ordre du jour

- Conseil Communautaire du 28 octobre : Odette Peyronnenc s'y rendra, M. le Maire étant retenu par ailleurs. A ce jour les documents ne nous sont pas parvenus.

- PLUi-H, réunions en cours : depuis plusieurs mois, des réunions ont lieu régulièrement sur les divers pôles. Elles ont pour but d'expliquer le développement souhaité par CAUVALDOR et l'état, et de permettre aux communes de définir leur urbanisme. Elles détaillent également le fonctionnement des OAP. L'une d'elles a eu lieu le 16 octobre sur « les grands principes », la dernière, le 30, portera sur les règlements. Le Maire regrette le « peu d'implication » des Conseillers pour ces réunions dont le sujet est si important (excepté Laurent Clavel). Il convient de définir pour plusieurs années nos règles d'urbanisme et faciliter les acquisitions pour la construction. D'ici la fin de l'année les services d'urbanisme de CAUVALDOR se déplaceront en Mairie pour voir les terrains constructibles retenus. Ensuite une réunion aura lieu à Vayrac avec les services pour fixer définitivement ceux-ci. Comme d'habitude les Conseillers seront avertis assez tôt de ces prochaines dates. Certains Conseillers soulignent que les textes qui nous régissent (loi NOTRe et ALUR) sont trop contraignants pour les petites communes rurales telles que la nôtre. M. le Maire souligne que la configuration de notre village ne permet pas de tendre vers plus de densification des constructions. De plus, il existe peu de hameaux, donc peu d'opportunités de développement de ce côté-là si les propriétaires n'acceptent pas de mettre des terrains sur le marché.

- Projet horizon 2025 : le 19 septembre, 5 Conseillers se sont réunis en Mairie pour travailler sur le questionnaire de CAUVALDOR. Le résultat a été transmis à tout le monde en retour. Des points auraient peut-être mérité d'être développés, mais le résultat émane des élus présents.

- Fiscalité (taxe d'aménagement) : chaque année, avant la fin novembre, il est possible de modifier le taux de la taxe d'aménagement. A Couzou, elle est de 1%, le minimum. Monsieur le Maire propose de ne pas la modifier. Les Conseillers approuvent ce choix, il n'y a donc pas lieu de délibérer sur le sujet.

- Epannage digestat méthanisation : une réunion, organisée par la Sous-Préfecture de Gourdon, et à laquelle Couzou était invité pour la 1ère fois, devait avoir lieu à Payrac pour rassembler les communes

concernées. La commission interministérielle devait rendre un document au Ministère de l'environnement en amont, mais celui-ci n'a pas encore été étudié par ledit Ministère. La Sous-Préfecture a donc reporté cette réunion sans pouvoir fixer de nouvelle date.

- Enquête logement : le « Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales » a lancé une enquête sur le logement au 4^{ème} trimestre 2019 et courant de l'année 2020 (affiches sur panneaux). L'objectif de cette enquête, par échantillonnage, est d'avoir une meilleure connaissance du parc de logements. L'IPSOS contactera individuellement les personnes retenues. Cette enquête a un caractère obligatoire et elle est confidentielle.

- Appel à projet DETR 2020 : nous devons réfléchir aux projets qu'il conviendrait de réaliser pour 2020. En mars auront lieu les élections municipales, mais il n'est pas inopportun de tracer des pistes pour un ou plusieurs projets. Ceux-ci doivent être instruits pour mi-décembre. Si rien n'est déposé à cette date, aucune subvention de l'état ne peut être ensuite sollicitée pour 2020.

- Noël des anciens : comme chaque année, M. le Maire souhaite offrir un colis à nos anciens, âgés de plus de 70 ans, pour les fêtes de fin d'année. Un courrier leur est adressé avec un coupon réponse. Seuls ceux qui répondront favorablement en bénéficieront.

- Noël des enfants : un bon d'achat, dans la limite de 30€, est prévu pour chaque enfant (les familles concernées seront averties). Les jouets peuvent être choisis à boutique de jouets Solignac de Gramat comme l'an passé et seront distribués par le Père Noël.

Questions et informations diverses

- Assainissement Non Collectif sur terrain foyer : problème juridique d'implantation de fosses et d'épandage sur le domaine public. Une délibération avait été prise à l'époque mais pas d'arrêté. L'utilisation du domaine public ne peut se faire qu'à titre précaire. Aucune convention définitive, même si on le souhaitait, ne peut être prise. Actuellement les facilités accordées à l'époque n'ont pas valeur définitive. Il faut y réfléchir et consulter le service juridique de CAUVALDOR.

- Investissement voirie 2020 :

Les voies suivantes ont été inscrites, sans certitude que l'ensemble des travaux soient réalisés car Cauvaldor octroie une enveloppe par pôle qui est à répartir entre les communes :

- Route du Pech de Pelaprat à la route de Gourdon,
- route de Bonnecoste de la croix avenue de Gramat au puits de Castagne,
- chemin de la Rouquette de Pounissou à la D32 route de Carluet.

- Programme restauration TVB : nous avons proposé une liste de livres nécessaires pour la reconnaissance de la faune et de la flore dans le cadre de l'observation et du repérage des points d'intérêt. Pour l'astronomie, une lunette correspondant à l'utilisation est choisie. Un courrier reprenant en détail l'ensemble a été transmis à la personne référente du Parc. Nous devons échanger et fixer ensuite les choix définitifs.

- Chemin de Poudurac à ouvrir : dans le cadre de la TVB, le chemin de Poudurac sera rouvert. La restauration du Lac des Carmes et l'observation de la faune et de la flore pourra se faire ainsi en continu sans repasser par Couzou. Une barrière sera mise en place à l'entrée du hameau pour clore lorsque les brebis seront dans les champs. Sur le chemin précédemment ouvert, une barrière à fermeture automatique avait été prévue pour éviter les "oublis" de certains passants, elle sera installée prochainement.

- Le nouveau réseau de proximité des finances publiques : lors du Conseil Communautaire du 16 septembre, la responsable départementale des finances a présenté le plan départemental de « redéploiement » des services pour 2022. Il ressort que 3 trésoreries physiques resteraient : Cahors, Figeac et Gourdon (document remis aux élus).

- Inventaire du mobilier de l'église : le rapport de la visite effectuée en juin nous a été transmis. Il est très complet et permet une connaissance exhaustive des biens attachés à l'église.

- Restauration vitraux et cloche : Ceux du côté nord ont été déposés et une occultation transparente provisoire a été installée. Le nouveau battant de la cloche a été installé.

- Police sécurité au quotidien : à la suite du congrès des Maires, le responsable départemental de la gendarmerie a envoyé aux Mairies un courrier accompagné d'un questionnaire pour faire le point sur la brigade de contact mise en place.

- Fondation du patrimoine : la commune a été sollicitée pour adhérer (55€/an). Doit-on y répondre favorablement ? La question sera débattue début 2020.

- Agenda des Causseries : dans le cadre de la transition énergétique un atelier organisé par le Parc naturel régional des Causses du Quercy se tiendra à Couzou le 15 novembre à partir de 19h sur le thème de l'agriculture. N'hésitez pas à venir.

- Parc naturel régional : des soirées d'information sont organisées sur le voltaïque et la possibilité d'un achat groupé de panneaux. Des animations sont prévues sur le territoire : 22/10 foyer rural de Concots, 6/11 à la Mairie de St Cernin (voir les Causseries).

- CDCI : une réunion est prévue le 29 novembre à la Préfecture de Cahors

- Remerciements reçus : Aude solidarité pour le don de 500€ l'an passé à l'occasion des inondations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30